

Cérémonie de mi-chantier de la construction du parc solaire photovoltaïque au sol Générale du Solaire, en présence de Mr Daniel Bour, Président du groupe Générale du Solaire, de Mr Jean-Christophe Bouvier, Préfet du Cher et de Mr Yvon Beuchon, Maire de la Chapelle Saint-Ursin
le jeudi 8 avril 2021 à 11h à la Chapelle Saint-Ursin, lieu-dit Les Laburets, dans le Cher (18570)

La cérémonie de mi-chantier de la construction du Parc Photovoltaïque Solaire au sol, projet porté, développé et conçu par le groupe Générale du Solaire, aura lieu le jeudi 8 avril 2021 à 11h, en présence de Mr Daniel Bour, Président du groupe Générale du Solaire, de Mr Jean-Christophe Bouvier, Préfet du Cher et de Mr Yvon Beuchon, Maire de la Chapelle Saint-Ursin.

Implantation du futur parc solaire, le plus grand du département : valorisation de terrains désertés

Il aura fallu plus de 10 ans pour mener à bout ce projet. 9 mois de travaux ont été planifiés pour construire ce parc ; sa mise en service étant prévue à partir de mai 2021.

Le site est idéalement localisé puisque les parcelles sont situées à l'intérieur d'une zone d'activité industrielle, aux portes de Bourges, principal poumon économique du territoire.

Installée sur 4 parcelles, le projet CSU vise à équiper une centrale photovoltaïque de 21,1 MWc. Le projet est constitué de 3 tranches : CSU-A, CSU-B, et CSU-C qui s'implantera sur un terrain de 20 ha de friche industrielle sans usage.

Ces parcelles sont comprises dans le périmètre soumis à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), auquel sont soumises les entreprises Nexter Munitions et MBDA France voisines, ce qui en limite considérablement les usages possibles. **Le parc photovoltaïque permettra donc la valorisation de ces terrains.**

Une centrale française de plus de 54 500 modules photovoltaïques, d'une puissance de 21,1 MWc pour une production de plus de 24 400 MWh/ an

Raccordé au réseau de distribution d'électricité, ce parc permettra :

- L'exploitation d'une centrale photovoltaïque conséquente : la future centrale d'une puissance de 21,1 MWc sera composée d'environ 54 500 modules photovoltaïques, répartis sur 700 tables de 78 modules (358 tables pour 27 924 modules pour CSU-A, 185 tables pour 14 430 modules pour CSU-B et 156 tables pour 12 168 modules pour CSU-C)



- La production d'électricité renouvelable de 24 400 MWh/an, correspondant à la consommation d'électricité de plus de 8 133 foyers.
- L'évitement de plus de 1 660 tonnes de CO2 émises par an en France

Un engagement fort de Générale du Solaire

En raison de l'activité agricole antérieure sur 3 parcelles du site du projet photovoltaïque, Générale du Solaire a été soumise à la mise en place d'une mesure de compensation agricole collective. Ainsi Générale du Solaire a mené une recherche territoriale de projets de compensation potentiels, consistant à identifier des projets agricoles au sein du département. Le projet retenu par Générale du Solaire porte sur le financement et le développement de l'exploitation agricole de la SAS de Coudray spécialisée dans la filière de valorisation de graines biologiques issues du Berry et à destination de débouchés alimentaires et semenciers. La préfecture a remis en février 2020 un avis favorable à la participation de Générale du Solaire dans ce projet de compensation.

L'investissement total du plan de développement prévu par la SAS du Coudray est estimé à environ 945 000 €. Générale du Solaire y participera à hauteur de 71 630€.

Avec ce parc photovoltaïque au sol, des retombées économiques directes pour le territoire

Le projet photovoltaïque générera des retombées économiques directes pour le territoire qui seront perçues majoritairement par la commune de la Chapelle-Saint-Ursin, la communauté d'agglomération de Bourges Plus et le département, et dans une moindre mesure la région. Ainsi sur les 40 années d'exploitation du parc photovoltaïque, les retombées fiscales (IFER, CVAE, CFE, TF) cumulées des 3 projets seront d'environ 6,3 M€.

Montage financier/ Financement du parc

Générale du Solaire a investi près de 17 millions d'euros afin de produire une électricité pour l'équivalent de plus de 8 133 foyers.

Jusqu'à 40% du capital de la société de projet pourra être détenu de manière participative par des particuliers domiciliés dans le Cher (18) et les départements limitrophes à travers une opération de financement participatif proposée par Générale du Solaire.

Ce projet est porté par GSOLAIRE 10. GSOLAIRE 10 est une filiale de GENERALE DU SOLAIRE.

A propos de Générale du Solaire

Créé en 2008 à l'initiative de Daniel Bour, le groupe Générale du Solaire est un expert du développement, de l'ingénierie, de la construction, du financement et de l'exploitation de centrales photovoltaïques, ainsi qu'un producteur d'électricité renouvelable, en France et à l'International.

Présent sur toute la chaîne de valeur, Générale du Solaire pilote l'intégralité des projets solaires, de leur développement à leur exploitation.



Le groupe qui emploie environ 70 personnes, principalement en son siège à Paris et son agence de Montpellier, a généré un chiffre d'affaires de 60 M€ en 2020 sur l'ensemble de ses activités.

Générale du Solaire est un des leaders sur les centrales au sol et sur les centrales intégrées en toiture, en France et à l'International où le dynamisme des marchés émergents contribue fortement à sa croissance.

Le Groupe détient en propre plus de 250 MWc de centrales solaires en France. Très présent également à l'étranger, Générale du Solaire a aujourd'hui près de 1 GWc de projets en développement dans le monde.

Avec plus de 350 projets lauréats aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie, et 600 MWc de projets en développement en France, Générale du Solaire est un des acteurs leader du secteur.

Plus d'informations sur : www.gdsolaire.com

Contact Presse

Martine Lauseure - AGM communications



Portable : 06 15 02 82 60 / 06 80 86 84 24

Email : media@agmpresse.com / martine@lauseure.com